République Française Département de la Drôme Commune de LES TOURRETTES

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021 PROCES VERBAL DE SEANCE

Convocation: 3 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le douze du mois de mail à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Ferrat avec distanciation sociale, port du masque, sous la présidence de Monsieur Pierre BRAYSSE, Maire.

Présents: MM./Mmes. DEL SOCORRO, DUMAS E.,JP LAVAL, BRAYSSE P. ,ROTH F. SILVE J.S, CHAIX B,

GALLOPIN E., FARGIER L, ANTIGNY,

Absents: LABROSSE C, C.DEGIORGIS, C.MARTINAND, VELU M. BONNIFACY S

Procurations: LABROSSE à LAVAL et MARTINAND à DUMAS

Un scrutin a eu lieu, LAVAL Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer, M. le Maire propose d'aborder l'ordre du jour tel qu'il est prévu dans la convocation.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité et sans réserve.

Le Maire ouvre la séance en abordant l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation.

#### 1 – <u>Délibération 2021051201 – Extension du restaurant scolaire :</u>

A la suite de la délibération du conseil du 18 décembre 2020 portant agrandissement du restaurant scolaire, nous avons engagé avec le Cabinet d'architecte SARA PEREZ le dossier d'appels d'offres selon 6 lots qui devaient être déposés le 12 mai à 11 heures.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 mai 2021 à 14h; elle a procédé à l'ouverture des plis et elle a proposé au Conseil Municipal du même jour à 18h30 les entreprises et leurs prix par lot qui ont fait l'objet de débats et discussions. Après en avoir entendu, toutes les explications souhaitées, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché par lot comme suit :

Lot 1 VRD : Entreprise DCA : 10 771.20 € HT

Lot 2 Gros Œuvre : Entreprise DCA : 28 756.42 € HT Lot 3 Etanchéité : Entreprise DCA : 5 900.00 € HT

Lot 4 Menuiseries extérieures : Entreprise DCA : 15 553.45 € HT

Lot 5 Plâtrerie-Peinture : Entreprise DCA : 9 130.00 € HT Lot 6 Sols Souples : Entreprise DCA : 4 488.44 € HT

Hors marché le conseil accepte que la climatisation soit attribuée à la Société INERGIE26 au prix de 3500 € HT, le contrôle à SOCOTEC pour 6300 €HT et les travaux supplémentaires sont estimés à 17 703.44 € HT

Au global les 6 lots représentent 72 500 € HT après négociation. Si l'on ajoute les travaux supplémentaires le montant de la dépense sera de 100 003.44 € HT soit 120 003.44 € TTC en ce non compris les honoraires de l'architecte pour 13 977 € HT

### 2 - Délibération 2021051202 - Amende de police :

Jean-Pierre LAVAL présente la délibération qui permet de demander au Conseil Départemental une quote part des amendes de police délivrées sur le territoire communale. Elles doivent financer des éléments de sécurité routière. Un devis de la Société MAS pour 5 436 €TTC sera transmis au Département.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 3 – Délibération 2021051203- Création Aire de jeux:

Jean-Pierre LAVAL indique que des engagements ont été pris avec les parents d'élèves d'installer une aire de jeux à proximité de l'école. Il rappelle qu'il existe une aire de jeux au Quartier Thérèse Caillet, celle du parc CNR a été retirée car trop détériorée sachant qu'il reste dans le quartier le City Stade. Sur la base d'un devis de 8 951 € HT, une aide du Département sera sollicitée. Le maire précise que la réserve de gaz va être retirée prochainement, son emplacement alors disponible pourra recevoir l'aire de jeux. Le Maire précise par ailleurs que autour de l'aire de jeux les normes en vigueur seront respectées.

## 4 - Délibération 2021051204 - Renforcement vidéo protection :

Compte tenu du succès de notre réseau de vidéo protection qui a permis une diminution significative des petits délits et des actes d'incivismes, le Maire propose d'engager l'installation des caméras supplémentaires prévues dans la tranche conditionnelle du dossier initial. C'est donc la Société SPIE CITY NETWORKS qui procèdera à l'installation de 5 caméras supplémentaires dont 3 gratuites au prix HT de 28 400 € HT.

Après avoir entendu les explications du Maire, le plan d'implantation des nouvelles caméras le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de SPIE CITY NETWORKS

## **QUESTIONS DIVERSES:**

- Parking co-voiturage : Le Maire donne des informations avec plan à l'appui, sur la création d'un parking de covoiturage à proximité de l'entrée de l'autoroute ; il est prévu de créer 80 place pour lesquelles les travaux devraient débuter en septembre 2021
- 2. Urbanisme: Interpellé lors du dernier Conseil Municipal par Mme GALLOPIN Esther le Maire apporte des informations sur la hauteur des murs de clôture ou séparatifs sur la commune. Selon ses informations il n'y a pas de règles sur les hauteurs de murs prévues dans le PLU car les Conseils Municipaux des précédentes mandatures ne sont jamais prononcés sur ce point précis. Esther GALLOPIN après avoir fait part de son mécontentement en raison de la publication de son message sens autorisation préalable, demande ce que l'on doit faire pour arrêter ses « constructions sauvages » qui outre l'aspect esthétique déplorable, peuvent porter atteinte à la sécurité des usagers de la voirie communale. S'il n'est pas possible d'intervenir sur ce qui est déjà construit, elle demande à ce que des mesures soient prises à l'égard des futures constructions. Pierre BRAYSSE précise qu'il va demander au service voirie du Département (l'avenue Saint Didier est une Route Départementale) de mettre des système ou panneau incitant à ralentir dans le virage à proximité de la Mairie.
- 3. Murs non crépis: A la suite d'une précédente intervention de E.GALLOPIN qui notait que certains murs d'enceinte de certains propriétaires n'étaient pas crépis alors même que les maisons sont construites depuis plusieurs années., Le Maire a mandaté, Monsieur Francis ROTH pour établir la liste des propriétaires de murs non crépis. Cette liste comporte 25 noms. Le Maire propose de leur écrire dans un premier temps, avant d'aller plus loin dans la procédure prévue par la réglementation concernant l'urbanisme.
- 4. Jean-Sébastien SILVE Conseiller Municipal chargé de la communication : rappelle que la commune est commune « test » pour la mise en place d'un composteur communal. Il intervient sur ce dossier avec F.ROTH et demande à ce que des bénévoles les rejoignent pour assumer cette expérience (il faut du temps pour accomplir la formation , convaincre les futurs utilisateurs et mettre le système en place...).
- 5. Chats errants : Accompagné de Jean-Sébastien SILVE le Maire rend compte de l'entretien qu'ils ont eu avec les représentantes de l'Association Instinct Félin partenaire de 30 millions d'Amis pour conduire l'action stérilisation des chats errants. 30 millions d'Amis finance la moitié du coût des stérilisations des 50 chats restant à opérer. Pierre BRAYSSE et Jean-Sébastien SILVE ont profité de cette occasion pour rappeler aux propriétaires de chats que les animaux nés à compter du 1er janvier 2021 doivent être identifiés par la pose d'une puce électronique. Ils ont rappelé également qu'il est interdit de nourrir les chats errants ; les propriétaires d'animaux domestiques doivent contrôler leur divagation et en assumer les conséquences.
- 6. Elections des 20 et 27 juin 2021 : Le planning de tenue des bureaux de vote des élections des 20 et 27 juin 2021 est incomplet il faut au minimum 2 personnes par bureau de vote plus le Président et le Secrétaire (Le Président étant de droit le Maire et le secrétaire Jean-Pierre LAVAL 1<sup>er</sup> Adjoint les 2 faisant office sur les 2 bureaux de vote). Il faut donc 4 personnes en permanence sur les tranches horaires de 8h/11h 6 11h/13H-

## PV 20210512

13h/15h30-15h/18h. Il est fait appel par priorité aux Elus du Conseil Municipal puis de bénévoles inscrits sur la liste électorale. Les conditions sanitaires préalables = être vacciné ou testé négatif moins de 72 heures. Le tableau sera communiqué par le secrétariat dès que possible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne souhaitant prendre la parole, le Maire lève la séance à 20h15

Les Tourrettes, le 14 Mai 2021

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Pierre LAVAL

Pierre BRAYSSE

Date d'édition : 28 mai 2021